CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62322** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 20/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976

Raison sociale : ENTREPRISE TRAPP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 7 622

89 RUE DE BOURGFELDEN
68220 HEGENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 74 B 6

Siret : 310 391 511 00014

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3844 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/214280

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/214280

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 89 69 79 96 **Fax :**

Portable : 06 89 84 23 81

Responsabilité légale :
TRAPP CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRAPP ALAIN PRÉSIDENT

Site Internet : http://trapp-toiture.com

E-mail : direction@trapp-toiture.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 543 138 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	5	06/07/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	6	22/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/08/2026 08:57

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E62322** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE **20/08/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1976
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 74 B 6

Siret : **310 391 511** **00014**

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3844 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/214280

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/214280

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE TRAPP**

89 RUE DE BOURGFELDEN
68220 HEGENHEIM

Téléphone : 03 89 69 79 96 **Fax :**
Portable : 06 89 84 23 81

Site Internet : http://trapp-toiture.com
E-mail : direction@trapp-toiture.com

Responsabilité légale :
TRAPP CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL / TRAPP ALAIN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	06/07/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	22/05/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	22/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/08/2026 08:57

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.